

«Horizons» N°3493 - Lundi 23 Juin 2003

Déjeuner-débat sur l'enregistrement des naissances

"Impulser davantage l'enregistrement des naissances en tant que première étape sur la voie de l'accès à l'éducation, à la santé et au développement du nouveau-né", tel est l'objectif d'un déjeuner-débat, organisé conjointement par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) et le Secrétariat d'Etat à l'Etat-Civil (SEEC) avec le concours du FNUAP et de l'UNICEF.

Plusieurs journalistes représentant les médias officiels et privés ont assisté à ce débat.

Dans un mot introductif, M. Mohamed Ould Hanine, directeur de cabinet du SECF a indiqué que ce déjeuner-débat s'inscrit dans le cadre de la journée africaine de l'enfant, célébrée annuellement par la Mauritanie, à l'instar des autres pays du continent africain dont le thème retenu cette année porte sur

l'enregistrement des naissances.

Il a ajouté que son département oeuvre continuellement pour accroître l'enregistrement des naissances par le biais d'activités mobilisatrices touchant toutes les moughataa, indiquant que ce genre d'efforts dénote de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics à la survie, au suivi et l'épanouissement des enfants.

Le directeur de cabinet du SECF a réitéré la nécessité de faire de l'enregistrement en tant que passage obligé pour bénéficier des services éducatifs et sanitaires et constituer une partie à part entière de la société.

Pour sa part, M. Mohamed Lemine Ould Moulaye Zein, directeur de cabinet du SEEC a d'emblée souligné l'intérêt grandissant que son département accorde à l'enregistrement des événements liés à l'état-

civil, en particulier les naissances.

Il a indiqué que pour parvenir à cet objectif, son département a mis en place un dispositif de 500 auxiliaires de l'état-civil et ouvert 216 centres d'état-civil, soit un agent d'état-civil par commune afin de procéder à l'enregistrement des enfants dans les délais légaux (avant trois mois).

Parlant de la sensibilisation qui doit accompagner ce genre d'activités, le directeur de cabinet a expliqué que des améliorations notoires ont été notées, précisant que l'enregistrement relève de la responsabilité de toutes les composantes de la société.

L'enregistrement des naissances en Mauritanie s'effectue sur la base d'une attestation d'accouchement des services médicaux ou d'une déclaration de l'auxiliaire de l'état-civil.